

Succès à Murles des groupements de commande

A LA UNE
Le budget communal

EDITO



Murloises, Murlois,

La campagne vaccinale qui est en cours partout sur le territoire national va permettre progressivement de lever les restrictions sanitaires qui impactent notre quotidien depuis plus d'un an.

En attendant les effets positifs de ce dispositif, vos élus et le personnel communal continuent à travailler pour vous et avec vous.

Vous constatez probablement plusieurs chantiers en cours : le mur du parking du cimetière, l'agrandissement de la terrasse de « la pause murloise », la plantation d'arbres et l'installation de nouveaux mobiliers urbains ... D'autres projets sont à l'étude comme la rénovation de l'amphithéâtre et la création d'un boulodrome. L'entretien des voiries se poursuivra en 2021 et tout au long du mandat avec le concours des subventions.

Comme chaque année, le conseil municipal a voté le budget pour 2021. C'est un moment important car il fixe le financement des réalisations de l'année, les taux d'imposition, les dépenses et les recettes obligatoires, le montant des subventions ...

Compte-tenu de l'absence d'activités au sein de nos associations en 2020, il n'a pas été attribué de subventions pour cette année.

Vous trouverez dans ce bulletin une synthèse de notre budget.

Par mesure de prudence et en concertation avec les membres du comité des fêtes, nous avons décidé, comme le font beaucoup d'autres communes, de reporter la fête du village initialement prévue le 3 juillet à la fin août. Cette décision est motivée par la situation sanitaire actuelle, avec un taux de vaccination relativement bas, et les prévisions sur les trois prochains mois.

Dès que cela sera possible, je peux vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour que cette belle fête traditionnelle se perpétue et profite au plus grand nombre.

Toujours dans le respect des règles sanitaires du moment, nous poursuivrons, avec les membres de la « pause murloise », le rdv du mercredi soir sur la terrasse de l'épicerie associative, en partenariat avec les exposants du marché hebdomadaire.

J'associe tous les membres du conseil pour vous remercier de votre participation aux groupements de commandes, de votre présence sur notre marché et à l'épicerie ainsi que vos avis lors des consultations citoyennes.

Respectueusement, Eric RIGUET



VIE DANS LA COMMUNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INFOS ADMINISTRATIVES

ETAT CIVIL

AGENDA

GESTE ÉCOLO ET PORTRAIT



LE BUDGET COMMUNAL

Le mardi 30 mars s'est tenu le conseil municipal dont l'ordre du jour portait sur le vote du budget 2021. Compte-tenu du contexte sanitaire, ce conseil s'est tenu à huis clos (comme l'impose la loi), en présence toutefois du correspondant Midi-Libre.

Une note synthétique expliquant le budget a été présentée aux élus.

D'abord, les comptes du budget communal 2020 ont été clôturés. Le **budget 2020** s'établit à + 50 830,14€ et se caractérise par :

- Le compte administratif, le compte de gestion et ceux du CCAS sont concordants au centime près (même résultat entre la commune et le trésor public)
 - La section « fonctionnement » bénéficiaire de 103 734 € et la section « investissement » déficitaire de 52 904 € (dû au retard de versement de la dernière tranche de subvention de la RD127).
- Dans la section investissement, l'ensemble des subventions provenant de la CCGPSL ont été perçues, en particulier les soldes concernant les fonds européens LEADER pour l'épicerie associative. Une partie des subventions pour la chaudière de la bergerie a également été encaissée, le solde est prévu pour 2021.

Pour la **prévision du budget 2021**, voici quelques éléments contextuels à prendre en compte :

- Le compte du CCAS est supprimé pour faciliter les écritures comptables ; son budget est transféré dans le budget primitif de la commune (1 136 €)
 - Suite à la signature de la convention de partenariat avec la société LUXEL en 2020, qui exploite la centrale photovoltaïque, une somme de 6 000 € sera versée chaque année jusqu'en 2035
 - Sans surprise, année après année, les dotations de l'état diminuent (-1 500€ pour 2021)
- Rappel : dotation de l'Etat en 2013 : 42 392 € ; dotation de l'état en 2021 : 19 400 €
- L'emprunt relatif au terrain de l'assainissement collectif réalisé en 2006, pour un montant initial de 70 000 € étalé sur 15 ans, a été remboursé. **La commune ne supporte donc plus de dette d'emprunt à ce jour.**

NOUVEAUTÉ 2021 : L'ENTRÉE EN APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour 80% des foyers. Pour les 20% restants, l'allègement se fait progressivement (-30 % en 2021 puis -65% en 2022 et suppression totale en 2023).

Par conséquent, les produits de cette taxe ne figureront plus sur les comptes de la commune. En revanche, sont maintenues la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En compensation de la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat a mis en place un financement, directement versé aux communes, obtenu par la bascule de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) des départements aux communes.

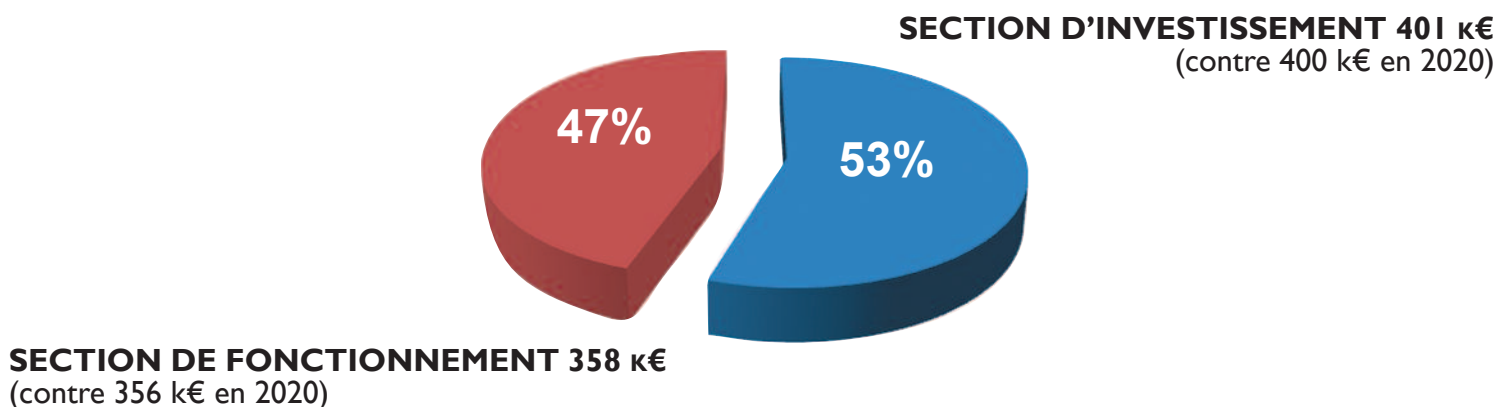
Le transfert du foncier bâti du département sera matérialisé par le cumul des taux de la commune (10,76%) et du département (21,45%) soit un nouveau taux de 32,21%.

Ce nouveau taux devient le taux de référence.

Malgré la baisse des dotations de l'état, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ce taux.

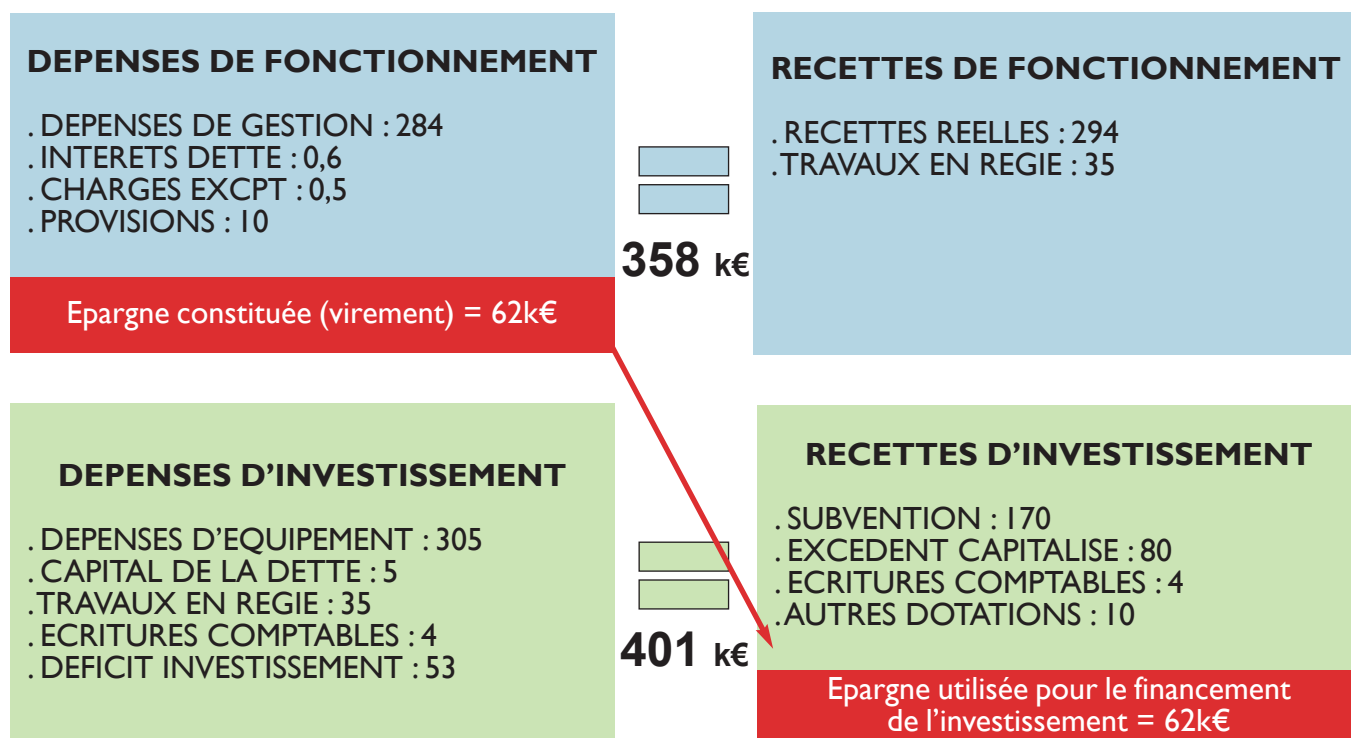
TAUX VOTES	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Taxe d'Habitation	10,51%	NEANT
Taxe Foncière - Bâti	(Taux communal) 10,76%	(Taux communal + départemental) 32,21%
Taxe Foncière - non Bâti	48,17%	48,17%

LE BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2021 S'ÉLÈVE À 759 000 € RÉPARTI SELON LE SCHÉMA SUIVANT :



Les **recettes réelles 2021** tiennent compte des recettes récurrentes telles que la fiscalité locale, la taxe sur les pylônes, l'attribution de compensation versée par la CCGPSL et les dotations de l'Etat, la participation financière pour les panneaux photovoltaïques, quelques dons ...

Les **dépenses réelles 2021** tiennent compte des dépenses récurrentes telles que les contrats et conventions actuelles, les salaires du personnel titulaire et les indemnités des élus, la participation financière aux écoles et au SDIS, les contrats de maintenance informatique, du défibrillateur, des extincteurs, des fournitures pour le service technique, convention urbanisme avec la CCGPSL ...
Toutefois, il est précisé que la commune doit financer la dette d'un locataire de 20 000€ (absence de paiement de loyers depuis 4 ans) : 10 000€ en 2020 et 10 000€ 2021.



Les **projets prévus** au budget 2021 concernent principalement les travaux de voiries (rénovation du chemin de l'Egalité et chemin de l'Elagueur) et l'étude de l'aménagement de la Mairie (accès PMR, agrandissement, chauffage...). Les subventions à percevoir en 2021 sont celles de la DETR (dotation de l'Etat) pour les voiries, du CD34 pour les travaux au chemin du Fornélada, de la Région pour la chaudière de la Bergerie ainsi que les aides de la CCGPSL, qui ont toutes été acceptées en conseil communautaire (terrasse bergerie, terrasse épicerie, travaux au parking du cimetière).

CRÉATION DE LA RÉGIE



La mairie a créé une régie auprès de la trésorerie des matelles ce qui lui permet désormais d'encaisser de l'argent suite à la vente de certains services ou produits qui seront disposés dans une vitrine au secrétariat (timbres, boîtes « type collissimo, masques tissus, chirurgicaux ou FFP2, sac à courses ...). Le gestionnaire est votre élu Adrien Navarro.

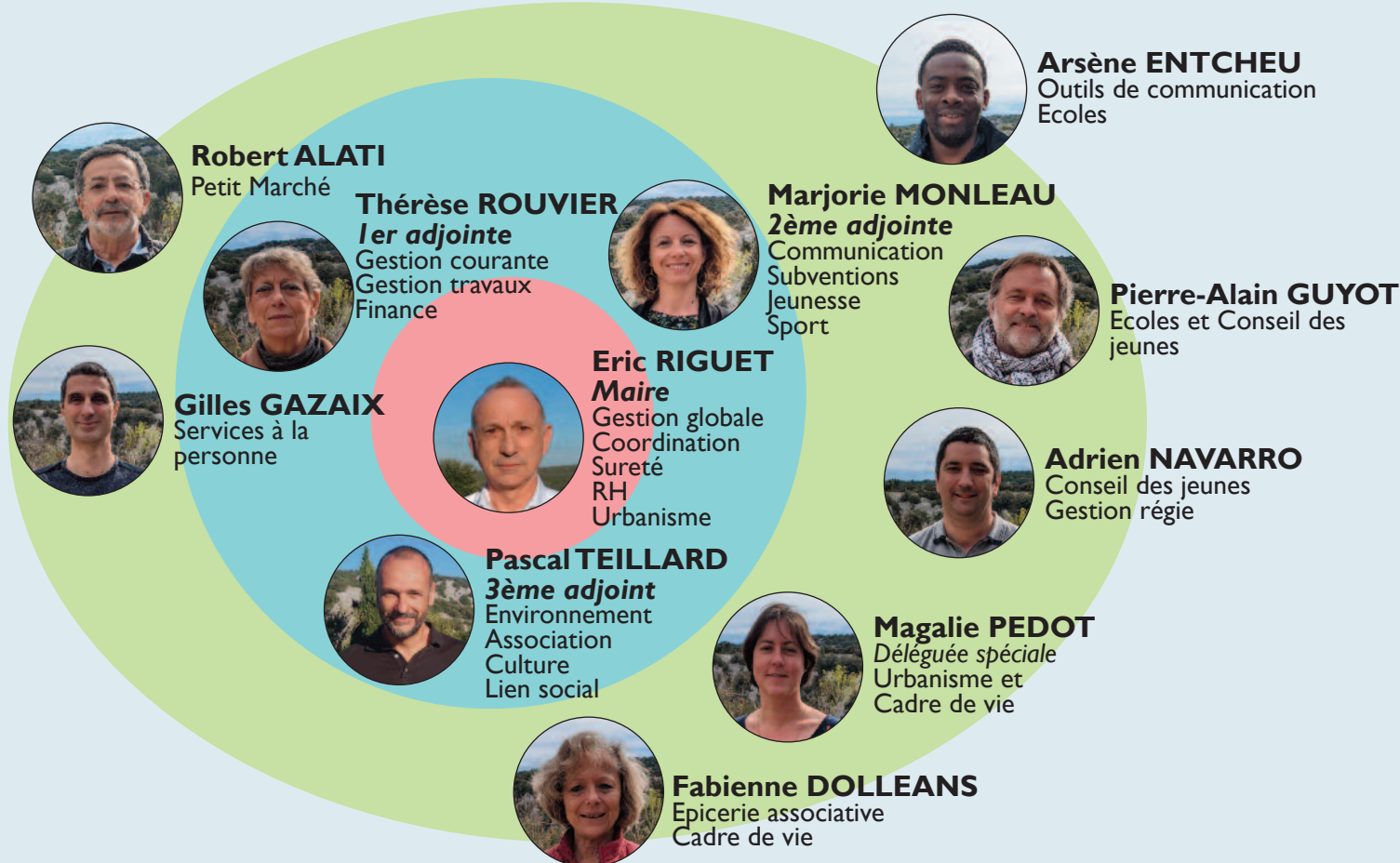
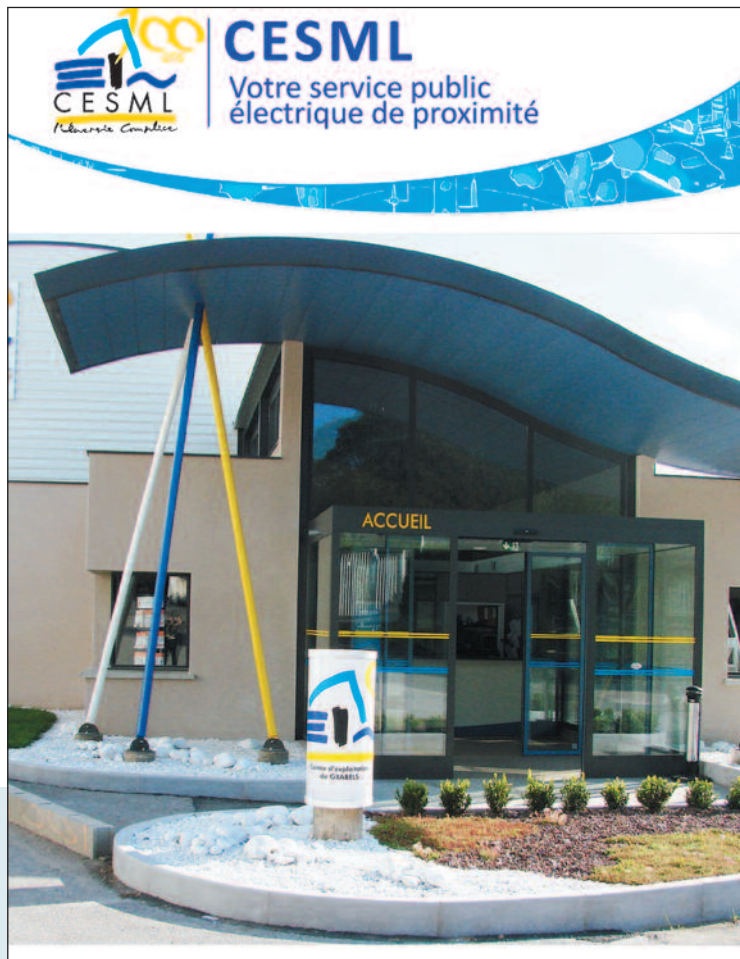
CONSEILS MUNICIPAUX

5 février 2021 : votes de l'adoption du pacte de gouvernance de la CCGPSL, de la participation à l'opération 8000 arbres par an pour l'Hérault et du projet d'extension de la carrière Languedoc Granulats.

30 mars 2021 : votes de clôture du budget 2020 et du budget primitif 2021, des subventions aux associations, de la participation au groupement de commandes publiques de la CCGPSL pour des travaux de voiries, de la dénomination du montant des redevances télécoms.

FOCUS SUR L'ACTION DE VOS ELUS

- **Eric Riguet** a participé aux conseils communautaires et aux conseils des Maires :
5/01 (Bureau des Maires), 19/01 (Conseil de communauté), 16/03 (Commission Mutuaïsation et aide aux communes), 23/03 (Conseil de communauté), 20/04 (Commission Mutuaïsation), 4/05 (Réunion du bureau des maires), 18/05 (Conseil de communauté).
- La commission urbanisme animée par **Magalie Pédot** travaille au quotidien sur l'examen des demandes de travaux d'urbanisme.
- **Marjorie Monleau** a participé à un groupe de travail de la commission Jeunesse et Sports à la CCGPSL concernant le projet d'un espace Trail et à la commission Enfance et Action Sociale
- **Pierre Alain Guyot** a participé aux conseils des écoles maternelle et élémentaire de Vailhauquès.
- **Robert Alati** a participé aux 2 commissions Patrimoine et Culture.





L'étude de la mise en compatibilité de notre PLU avec le SCOT est en cours ; vous serez informés des éléments qui devront apparaître dans notre document d'urbanisme ; dans le même domaine, un projet d'urbanisme au sud du village est en cours, il vous sera présenté dès que le dossier sera déposé ; garant du bon respect de notre cadre environnemental la mairie accompagne ce projet, si toutes les autorisations sont obtenues.

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET INFRASTRUCTURES



MUR EN PIERRE

Le vieux mur en pierre qui soutenait le parking du cimetière a été démoli pour être rénové. Plus solide et plus sécurisant, il évite les éboulements en cas de mauvais temps et les péripéties des sangliers. Il ne reste plus qu'à l'habiller d'un parement en pierre.



VOIRIES

Les travaux de voiries réalisés au niveau des chemins du Fornelada et de l'Elagueur sont terminés. Ils ont consisté à élargir la chaussée très dégradée, à créer un trottoir et à installer un candélabre au niveau du pont. A cette occasion, des fourreaux pour desservir la fibre ont été ajoutés pour les quelques habitations de ce quartier, ce qui évite une desserte par câble en aérien.



SERVICE A LA PERSONNE



GROUPEMENTS DE COMMANDES

- Un groupement a été proposé pour l'achat de terreau, terre de bruyère, ... avec livraison gratuite le Samedi 3 Avril 2021 sur le parking du Plan de l'Aire.
Opérations réussies avec la vente de 70 sacs.

- Nous proposons une commande de muguet et allons vous proposer une commande groupée de composteurs fournis par la CCGPSL.

DÉCHETS VERRES ET PAPIERS

De nouveaux containers à déchets verre et papier ont été installés sur le parking du cimetière. Ils permettent de répartir les volumes de déchets entre le sud et le nord du village et encouragent le tri.



RAPPEL SUR L'ÉLIMINATION DES VÉGÉTAUX

La préfecture de l'Hérault **interdit** sur l'ensemble de son territoire l'incinération et le brûlage des végétaux **toute l'année** pour des raisons sanitaires et de qualité de l'air (article 84 du règlement sanitaire départemental) ; il existe toutefois une exception, sous certaines conditions, pour les agriculteurs dans le cadre de leur activité.

Par conséquent, pour l'élimination des déchets verts issus des jardins, les murlois, non agriculteurs, ont plusieurs possibilités :

- le paillage avec broyage (branchages, gazon)
- le compostage individuel (à privilégier)
- la déchèterie de Vailhauquès / Combaillaux

BENNES À DÉCHETS VÉGÉTAUX

Pour faciliter l'évacuation des déchets végétaux, nous renouvelons l'installation de bennes dédiées **du 30 avril au 18 mai 2021** sur le plan de la Treille.





SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Le site internet de la Mairie est en cours de maintenance. Il sera prochainement disponible avec une forme différente et des nouvelles rubriques. Nous vous rappelons que les informations majeures concernant la commune sont diffusées : par mail, sur la page facebook de la Mairie et via l'application InfoFlash (gratuite).

JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le "conseil municipal des jeunes" est prêt à être mis en œuvre. Il correspond à un engagement de la campagne électorale de l'actuelle équipe municipale. Dès que la situation sanitaire le permettra, la première réunion sera organisée. Cela suppose en effet la possibilité de se réunir à plus de six personnes, hors des horaires qui sont ceux du confinement actuel.

Les visées de ce moment d'apprentissage de la vie démocratique pour les plus jeunes sont les suivantes : mise en œuvre de la politique des jeunes de la commune, fédérer les « jeunes » autour des projets de la commune. Il paraît souhaitable que les jeunes prennent connaissance de ce projet et envisagent déjà des questions dont nous pourrions débattre. Ceci amènera ensuite à des décisions de l'équipe municipale, en lien avec ce qui aura été discuté.

Ce fonctionnement permettra aux jeunes (de la classe du CM2, 10 ans, jusqu'à l'âge de 17 ans avant la majorité civile) d'évoquer, au cours de débats organisés et animés, puis de décider des éléments qui leur semblent importants dans la vie communale. Le conseil municipal des jeunes est un lieu d'implication dans la vie communale, de prise de parole, de construction de la vie citoyenne.

Les principes de la démocratie, du débat, de la vie citoyenne seront présentés, et il sera question de les faire vivre, et de les éprouver.

JOURNÉE DES ADOS



Dimanche 13 juin pour un laser game version murloise !

Votre ado (de 11 à 17 ans) veut participer à cette journée, et si vous souhaitez vous joindre à nous, merci de nous confirmer sa présence et la vôtre par mail à : elusdemurles@gmail.com



CADRE DE VIE ECOLOGIE

40 ARBRES PLANTÉS

Suite à notre candidature, le conseil départemental nous a livré 40 arbres ; ils ont été plantés par les employés communaux en bas du chemin du fornélada et le long de la voie des barons de caravette (de part et d'autre)

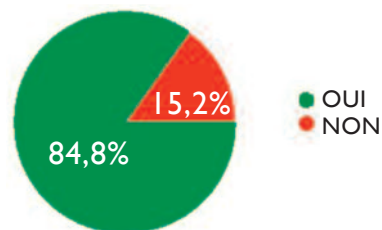


FERMETURE DE LA ROUTE LE DIMANCHE

Suite à la consultation des habitants, la petite route reliant Murles à Vailhauquès sera interdite à tous véhicules à moteur, dans les 2 sens les **dimanches de 13h à 19h** et cela à partir du **6 juin 2021**; des panneaux seront installés.

Cette initiative partenariale avec Vailhauquès permettra à chacun de se promener en toute sécurité tout en prenant le temps d'apprécier notre bel environnement.

Êtes-vous favorable à ce projet ?
66 réponses :



NOUVEAU GÎTE À MURLES

"Le Cocon des Palombes" (<https://lecocondespalombes.fr/>) vient d'ouvrir et offre de nouvelles opportunités d'accueil sur la commune.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter son gestionnaire, Patrice Gounel.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable du territoire qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air.

Cet outil d'animation du territoire a pour objectifs stratégiques et opérationnels :

- d'atténuer les changements climatiques, de les combattre efficacement et de s'y adapter ;
- de développer les énergies renouvelables ;
- de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

En 2020, la Communauté de communes a arrêté son Plan Climat.

Plus d'information : <https://grandpicsaintloup.fr/actualite/plan-climat-du-grand-pic-saint-loup-exprimez-vous/>

MÉDIATHÈQUE DE COMBAILLAUX, MURLES, VAILHAUQUÈS

L'année 2021 est consacrée à l'Égypte ancienne.

http://www.combaillaux.fr/le_blog_de_la_mediatheque/?page_id=640

SARL

FAGES



ELAGAGE

**ELAGAGE
ABATTAGE D'ARBRES
DEBROUSSAILLEMENT
PARCS ET JARDINS**

Mas de l'Elagueur - 34980 MURLES

Tél. / Fax : 04 67 84 42 49

Portable : 06 03 83 83 22

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Calie, Margot, Aziza EL HATMI POUVESLE
née le 05 janvier 2021
à Montpellier

DECES

Mme LEBON JONARD Monique
le 06 février 2021

INFO ADMINISTRATIVES

VIGILANCE SÉCHERESSE

Placement en vigilance de tout le département de l'Hérault (arrêté préfectoral du 20 avril 2021) pour l'état de sécheresse relativement avancé des sols : **L'utilisation de l'eau entre 10h et 18h pour l'arrosage des jardins est déconseillée.**



LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES REPORTÉES AUX 20 ET 27 JUIN 2021

RECENSEMENT CITOYEN

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

GESTE ÉCOLO ET PORTRAIT

LE TRI PAPIER



Petit rappel concernant le tri du papier : depuis 2012, les communes du territoire disposent de colonnes à papier. Les bacs jaunes ne doivent plus être utilisés pour ces déchets.

Ces collecteurs peuvent accueillir :

- Les journaux, revues, magazines, publicités (Pensez à bien enlever le film plastique)
- Les papiers de bureau, enveloppes et cahiers (y compris les enveloppes à fenêtres)
- Les catalogues, annuaires et livres

La commune de Murles dispose de deux collecteurs à papier. Le premier se situe au nord du village sur la Voie des Barons de Caravette et le second, nouvellement installé, se situe sur le parking du cimetière au sud.

Opélec

Electricité générale

Dépannage et entretien
Courant fort et courant faible
Domestique et tertiaire
Neuf et rénovation

JÉRÔME OLLIVIER

6 chemin des palombes
34980 Murles

ste.opelec@gmail.com

07 71 64 14 27

SARL AU CAPITAL DE 5000 € - SIRET N° 822 177 374 00011 - RCS DE MONTPELLIER

LE PORTRAIT MURLOIS

**Avec Guigou Jean-Louis et Guilbot Eric
« Fages Elagage »
devient
« SARL Fages Elagage - Double G »**

Cette petite entreprise locale et familiale fait partie de notre paysage murlois.

Qui n'a pas vu passer les camions rouges de Fages Elagage ? Créée en 1963 par Pierre Fages, plus connu sous le nom de Pierrot, cette entreprise est la première entreprise d'élagage de Montpellier !!!

Et oui le précurseur de l'élagage était un Murlois ... et pas n'importe qui !

Le bucheron, comme certains le décrivaient... « Pierrot ? Ha oui je vois ! le grand barbu, avec son bermuda et ses chaussettes rouges et un bandana autour du cou !! ». Ce personnage, car c'était un personnage, a rendu d'immenses services à la commune et aux Murlois.

Passionné par son métier, Pierrot a exercé son activité durant 33 ans. En 1996, lors de sa disparition, son épouse, Renée Fages a mis tout en œuvre pour que l'entreprise perdure. Elle a, par son implication, son dynamisme et sa ténacité, réussi ce pari, tout en créant des emplois à Murles et en gardant cet esprit de solidarité, qui caractérise tant la famille Fages. Merci Renée ...

Depuis juillet 2020, une nouvelle page s'écrit ... la société est reprise par Guigou Jean-Louis et Guilbot Eric. Pas question d'oublier les racines (sans jeu de mot) de cette société qui se nomme désormais « Fages Elagage - Double G ». Elagage, abattage, débroussaillage et entretien sont toujours proposés mais l'activité se diversifie : recyclage des déchets verts, bois de chauffage, compost ...

La graine a été plantée, les racines bien ancrées, il ne reste maintenant plus qu'à Double G de la faire prospérer.



Avec la nouvelle organisation du temps de travail due à la crise sanitaire, voici les nouveaux créneaux d'ouverture de la mairie au public :

**Lundi et Vendredi de 8H00 à 12H00
Mardi de 8H30 à 12H30 et 13H30 à 18H00
Jeudi : Télétravail de la secrétaire**

**Tel : 04 67 84 40 40 - Site internet : www.murles.fr
mairiedemurles@gmail.com
Mairie de Murles - Facebook**

Vous souhaitez rencontrer le Maire ou un élu :
Contactez le secrétariat; en laissant vos coordonnées, un rendez-vous vous sera donné dans les 48h.